

N° 672 – 4 MARS 2013

## Y aura-t-il un Protocole en 2013 ?

LE DIRECTEUR GENERAL OUVRE LE BAL, ET APRES 19 GT PRE-PROTOCOLAIRES, FAIT PART A CHACUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA DGAC DE SA VOLONTE DE SIGNER AVEC ELLES UN PROTOCOLE AVANT L'ETE.

### Le Discours de la méthode

Pour bien conduire sa maison et chercher la sérénité dans l'échange, le Directeur Général a mandaté son Secrétariat Général pour conduire 19 GT thématiques transversaux. Du régime indemnitaire à la réorganisation de la DGAC en région, en passant par la boîte à outils de la flexibilité, ce sont près de 60 réunions sur 2 mois qui ont mobilisé l'ensemble des acteurs du dialogue social à la DGAC.

Au bilan, peu d'idées, quelques revendications, et une seule certitude : la réduction des coûts et les gains de performance seront le fil rouge de la politique « sociale » de la DGAC. Certitude confirmée lors de la réunion bilatérale Directeur Général - SNCTA, au cours de laquelle notre direction a renoué avec les vieux démons de la stigmatisation des Contrôleurs Aériens, ces éternels fonctionnaires privilégiés à qui le sens de l'État manquerait cruellement.

**Les avancées sociales de l'ensemble des agents de la DGAC sont principalement le fruit des luttes des contrôleurs. L'état de notre administration aujourd'hui n'est pas la conséquence de ces luttes, mais bien celle de l'impéritie chronique de nos dirigeants.**

### La politique s'invite dans la négociation

Le SNCTA a appris, stupéfait, que le choix de certaines organisations syndicales de soutenir le pouvoir en place lors des dernières échéances électorales nationales, conférerait à celles-ci une place de choix dans la négociation protocolaire à venir. Lapsus ou dérapage ? Cette annonce faite au SNCTA lors d'une réunion officielle sème le doute sur la sincérité des négociations à venir.

Afin de lever le doute, le SNCTA a obtenu du cabinet du ministre l'assurance d'un traitement équitable des OS,

basé uniquement sur leur représentativité et leur volonté d'avancer et de travailler à un accord. Le SNCTA a apprécié cette mise au point, mais restera vigilant à ce que les intérêts des contrôleurs soient garantis et ne fassent pas l'objet de marchandages politiques.

### Le protocole 2013 doit solder le passif !

Trop d'engagements pris lors du Protocole 2010 n'ont pas été tenus. Versement de la prime exceptionnelle, mesures d'accompagnement social pour le plan basses couches, mise à jour du système indemnitaire... Toutes ces mesures n'étaient pas de nature à bouleverser les équilibres ou à grever sensiblement le budget DGAC, elles n'ont cependant pas été appliquées. Principales conséquences aujourd'hui :

- Abandon du système d'indexation du salaire des contrôleurs conduisant, avec l'augmentation des prélèvements et après 3 années de gel, à la première baisse des rémunérations depuis les années 70 ! Soit **plusieurs centaines d'euros par mois pour un PC**,
- Abandon de l'application systématique des mesures sociales d'accompagnement lors de reclassements d'approches.

La liste des engagements 2010 reniés par les pouvoirs publics et l'administration va bien au-delà de ces deux mesures emblématiques. Fort de ce constat, le SNCTA n'amènera pas les contrôleurs dans des négociations à sens unique, qui permettraient à l'administration d'atteindre ses objectifs au détriment des conditions d'emploi des contrôleurs.

**Le SNCTA exigera que les engagements du précédent protocole soient garantis préalablement à toute nouvelle négociation protocolaire.**

# Calendrier des négociations protoculaires

UN PROGRAMME CLAIR ET PRECIS... DES OBJECTIFS QUI LE SONT MOINS !

## Réunions bilatérales (premier cycle)

Du 18 au 20 février

### Réunions thématiques :

Action sociale : 26 février : 14h00-18h00

Missions des pilotes inspecteurs à la DSAC : le 5 mars 14h00-18h00

Métiers support : 25 mars 14h-18h00

Personnels Equipement : 26 mars 14H30-18h00

Personnels contractuels : 21 mars 14h00-18h00

« Europe » : 25 avril toute la journée

## GT 19 Accompagnement du changement

19 mars : de 9h30 à 13h00

### Réunions protoculaires plénières :

22 mars : 9h30 à 13h00

9 avril : de 11h00 à 18h30

14 mai : de 10h30 à 18h00

## Réunions bilatérales (deuxième cycle)

Du 25 mars au 12 avril

## Nouvelle période de négociations protoculaires :

Semaine n°16 : Du 15 au 19 avril

Une question, un contact : [bn@sncta.fr](mailto:bn@sncta.fr) ; Un mail, une réponse...